

Recommandations des Inspecteurs de Lettres pour l'inspection dans le cadre du Rendez-vous de carrière

1. Considérations générales

L'inspection est une occasion d'engager un dialogue et une réflexion à propos d'une pratique professionnelle qui s'inscrit dans une progression et une continuité. Il n'est donc pas nécessaire de modifier le cours prévu ni son organisation, sauf si l'activité prévue durant l'heure n'est pas de nature à permettre au visiteur d'évaluer les compétences pédagogiques et didactiques du professeur (interrogation ou contrôle écrit, visionnage d'un film occupant une grande partie de l'heure...).

Persuadé qu'il existe une multiplicité de démarches possibles et pertinentes, l'inspecteur est ouvert à toutes les démarches à condition qu'elles répondent à un besoin de cohérence, permettent une mise en activité des élèves, apportent des apprentissages et atteignent l'objectif (ou les objectifs) fixés. Il n'existe pas de cours «modèle» ou idéal. C'est la cohérence de la démarche et le sens donné aux tâches proposées qui importent. Les réactions des élèves et la façon dont ils répondent, à l'oral comme à l'écrit, aux sollicitations du professeur sont le critère essentiel de la qualité d'une séance.

Cette dernière s'inscrit par ailleurs dans une démarche d'ensemble, qui doit être perceptible et sur laquelle l'entretien permet de réfléchir ensemble.

Par ailleurs, il est important de rappeler que le professeur n'est pas évalué sur le seul cours auquel assiste l'inspecteur. Sa progression annuelle, les travaux écrits et lectures proposés ainsi que bien d'autres activités et exercices effectués en classe ou hors temps scolaire sont pris en compte, sans oublier son investissement dans l'aide aux élèves en difficulté et dans des projets de nature à motiver les élèves, son souci de « formation tout au long de la vie ».

2. Documents à présenter à l'inspecteur le jour de la visite :

Le professeur s'assure que le cahier de textes de la classe inspectée est disponible ou que sa consultation en ligne est possible. Celui des autres classes qu'il a en charge peut être utile lors de l'entretien.

Quelques précisions sur le cahier de textes : Obligatoire, il est un complément essentiel à l'observation de la séance. Il peut, en cas de litige ou de contestation, être considéré comme un témoin fiable du travail réalisé. Il informe chacun (élève, famille, éventuel collègue, chef d'établissement...) sur le contenu des séances ainsi que sur les devoirs et évaluations. Le professeur y indiquera clairement la nature et les modalités du travail mis en œuvre dans le cadre de dispositifs particuliers, comme l'accompagnement personnalisé, les enseignements pratiques interdisciplinaires ou les travaux pratiques encadrés.

On appréciera qu'il présente succinctement sur un document la classe observée (niveau d'ensemble à l'écrit et à l'oral, comportement des élèves en classe, climat de travail, absentéisme...).

Le professeur veillera à fournir à l'inspecteur un document reflétant avec précision ses choix pédagogiques et ses démarches didactiques. Aussi présentera-t-il clairement les séquences réalisées et leur déroulement ; il indiquera celles qui sont en projet et précisera les lectures proposées aux élèves ainsi que les travaux écrits et oraux effectués. Il présentera les supports utilisés pour développer les compétences des élèves ainsi que des exemples de travaux corrigés. Il remettra également à l'inspecteur un descriptif de sa séance qui fera apparaître ses objectifs ainsi que son inscription dans sa progression. A la fin de la séance, il relèvera quelques cahiers ou classeurs d'élèves de la classe observée et pourra présenter des cahiers ou classeurs d'autres classes.

3. Déroulement du cours :

Quelle que soit la démarche mise en œuvre par le professeur, il est important de rendre clairs et compréhensibles pour les élèves les objectifs et le déroulement de la séance, tout en mettant en évidence les apprentissages. Si, pour diverses raisons, le cours doit se prolonger ultérieurement, il est important de faire le point à la fin de l'heure.

4. L'entretien :

L'entretien est un échange ouvert, occasion d'une réflexion sur les pratiques professionnelles et la carrière du professeur. Il s'appuie notamment sur les différents points de la fiche en annexe 3 du guide du « Rendez-vous de carrière », qui est utilisée pour le compte-rendu.